

# SOCIETE DE PECHE

## LA GAULE DE TERMIGNON-SOLLIERES-SARDIERES

### Ami pêcheur sois sportif !...respecte l'environnement et la réglementation !...

- Lis attentivement ce document avant de te rendre au bord de l'eau.
- La carte de notre société donne le droit de pêche à son porteur, s'il est en règle avec la législation en vigueur
- attention: toujours être possesseur d'un timbre halieutique.
- Le quota est de **5 truites par jour** et par pêcheur, d'une taille de **25 cm** minimum

RESERVE > aucune

### PARCOURS << PRENDRE ET RELACHER >> de l'Arc

- **Situation géographique** : de l'aval immédiat de la sablière RICHARD, jusqu'au droit de l'aérodrome de SOLLIERES, longueur 2400 m, balisé sur les deux rives .
- Sur ce parcours toutes les captures seront remises à l'eau, ne pêche pas avec des truites dans ta musette venant d'ailleurs, tu serais aussi répréhensible
- L'utilisation des appâts naturels est interdite, pêche exclusive avec leurres artificiels, ( mouches cuillères vers artificiel etc. ) un seul hameçon sans ardillon est autorisé par ligne,.
- **Décroche** avec le plus grand soin le poisson que tu relâches, ne le traîne pas dans le sable, évite de le prendre avec un chiffon, décroche le si possible dans l'eau
- La carte annuelle, longues durées, journée, donne accès à ce parcours, de l'ouverture ( Le deuxième samedi de MARS ) des cours d'eau de premières catégories en SAVOIE, à sa fermeture ( le troisième dimanche suivant le troisième dimanche de Septembre) et tous les jours de la semaine.

### DOMAINES ET OUVERTURES...

- **Rivières l'ARC** de la carmagnole en amont, jusqu'à la gravière Lathoud en aval, voir plan au verso
- Ouverture le 1<sup>er</sup> mai de 7 heures à 12 heures, pour les pêcheurs possédant la carte annuelle.
- Après le 1<sup>er</sup> mai ouvert uniquement le samedi – dimanche – lundi – mercredi et jours fériés, jusqu'au dernier samedi de juin et à tous les pêcheurs porteurs d'une carte de notre société.
- Du dernier samedi de juin à la fermeture générale ouvert tous les jours de la semaine

### RUISSEAUX et LACS DE MONTAGNE...

- Le Doron- la Leisse - la Rocheure – lac de bellecombe - lac de lanserlia supérieur – ouverture le dernier samedi de juin à 7 heures, ensuite ouvert aux heures légales et tous les jours de la semaine sur l'ensemble du domaine.
- lac Blanc et Plan du lac: libre accès car alevinage en truites adultes interdit par le Pnv.
- Rocheure et Leisse :Taille 25cm /2 truites maximum
- Dans le lac de Bellecombe et le lac supérieur de Lanserlia, seule la pêche aux leurres artificiels avec un hameçon sans ardillon est autorisée. Deux prises par jour peuvent être gardées, taille de 30 cm minimum

**FERMETURE GENERALE LE TROISIEME DIMANCHE SUIVANT LE TROISIEME  
DIMANCHE DE SEPTEMBRE**

**DOMAINE PISCICOLE**  
**SOLLIERES / SARDIERES**  
**TERMIGNON**  
 25 Km de rivières  
 12 ha de lacs

